

Monsieur le Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais
12/14, rue Jean-sans-Peur
59039 Lille Cedex

COPIE

Objet : Projet de SRCE-TVB

Suite à la réunion du 5 mai 2014

Lettre recommandée avec AR

Chéreng, le 23 mai 2014

Monsieur le Préfet,

Le 5 Mai dernier, dans les locaux de la préfecture de Lille, nous étions nombreux à assister sous votre présidence au bilan de l'enquête publique concernant le projet de SRCE-TVB du Nord - Pas de Calais.

Lors de cette réunion, j'ai pu à nouveau constater que les propositions de modifications demandées par la Fédération Régionale des Chasseurs n'ont que très succinctement été prises en considération.

Egalement, au regard des 2000 personnes vous ayant adressé un avis, je vous ai rappelé que notre région compte plusieurs millions d'habitants et que le chiffre dérisoire de cette participation reflète, pour certains, le désintéressement total de la population, l'écœurement et la lassitude pour de nombreux autres qui ont préféré jeter l'éponge plutôt que de livrer un énième combat inutile.

Ainsi les chasseurs, les agriculteurs, les usagers de la nature et surtout les maires des communes du Pas-de-Calais ont préféré cosigner un document de contestation très clair à l'encontre du projet actuel de SRCE – TVB.

Si vous estimez que 2000 réponses vous semble une réussite incontestée que dire des 70% des maires du Pas-de-Calais qui ont clairement envoyé un message d'opposition à l'égard de cette rédaction du schéma, et qui eux, représentent 600 000 personnes.

Je vous ai demandé d'en tenir compte dans votre appréciation de ce projet et je renouvelle cette demande.

Parmi les exemples les plus marquants, ce projet cite régulièrement le côté perturbateur et dérangeant de la chasse régionale.

Une fois de plus sur quelles études vos services se basent-ils pour affirmer de telles choses ?

J'attends toujours les documents explicatifs que vous deviez nous transmettre.

Et si la chasse est dérangeante sur les plages régionales, que dire dans ce cas des touristes qui envahissent ces mêmes plages par millions toute l'année ?

Ce texte prône la création de nouvelles réserves de chasse.

Ont été cités en séance, à titre d'exemples, deux passages inscrits dans les actions prioritaires à mettre en œuvre (p. 271) :

« Instaurer de nouveaux espaces non chassables le long du littoral

Créer, en collaboration avec les chasseurs, de nouvelles réserves de chasse maritime »

(...)

« Améliorer les modalités de gestion des mares de chasse pour les habitats et réduire au besoin les activités, notamment cynégétiques, au niveau des plages vertes et des estuaires ».

Nous avons demandé la suppression totale de toutes ces mentions.

Elles ont été maintenues dans le document.

Y aura-t-il également des réserves anti-touristes ? Anti-randonneurs ? Anti-pêcheurs ?

Est-ce l'histoire récente des conflits ouverts du platier d'Oye et de la baie de Canche qui vous poussent à vouloir déterrer à nouveau la hache de guerre ?

Dans quel intérêt ? Au profit de qui ?

Je ne vois pas, excepté à des fins politiques pour les verts de la région qui, bien évidemment, utilisent ces conflits pour se faire de la publicité comme encore récemment avec les ch'ti fox day.

Les chasseurs de notre région perdent déjà suffisamment de territoire avec l'urbanisation.

Egalement, vous nous présentez un résultat sans nous dévoiler la méthode, en expliquant que les territoires, soit disant inférieurs au niveau normal de la biodiversité, devront prouver que cette carence qualitative ne vient pas des activités des usagers de la nature.

Cela appelle à des futures études d'incidence ou d'impact.

Je vous ai interrogé sur les conséquences juridiques indirectes envers nos arrêtés annuels d'ouverture de la chasse ?

Je n'ai reçu aucune réponse claire de votre part, aucune garantie.

Si ce document ne concerne que le droit de l'urbanisme et les communes comme vous le précisez, la chasse n'a donc rien à y faire et toute mention la concernant est à supprimer totalement, notamment dans la partie « actions à mettre en œuvre ».

J'ai aussi souligné la nécessité d'intégrer au SRCE-TVH la « biodiversité ordinaire » de notre territoire régional.

Elle est une fois de plus la grande oubliée de ce schéma régional qui fait la part belle aux espèces ultra-protégées.

Plus globalement, vous n'avez pas non plus pu me répondre sur la superficie totale concernée en cumulant les « réservoirs de biodiversité », les « corridors écologiques » et les espaces à « renaturer ».

Nous ne savons donc pas où nous allons en terme de superficie.

Nous ne savons pas non plus quelles seront les parcelles concernées.

C'est un flou total alors que les cartes insérées dans vos documents laissent présager des superficies énormes.

Peut-être jusqu'à 30 % de la région, en tous les cas la majeure partie des espaces ruraux.

Une fois de plus, comme pour Natura 2000, c'est un véritable chèque en blanc sur l'avenir que vous nous demandez de signer.

Cette situation créée par le pilotage régional idéologique anti-chasseurs est particulièrement regrettable car nous aurions souhaité travailler positivement avec tous les acteurs régionaux à l'amélioration de nos territoires au lieu de nous retrouver sur le banc des accusés.

Nous vous l'avons exprimé à plusieurs reprises y compris par écrit sans jamais avoir été entendu.

C'est le cas dans toutes les autres régions de France où les chasseurs sont reconnus et directement associés à l'élaboration du projet de SRCE.

C'est aussi le cas au plan local dans notre région pour de nombreux secteurs.

Avec cette rédaction, vous allez ainsi créer une situation propice à de nouveaux conflits comme nous les avons connus sur le platier d'oye avec pour origine la même idéologie verte.

Les chasseurs sauront répondre, une fois de plus, à la remise en cause directe de leur passion à travers ce qui s'annonce comme la bataille des territoires.

J'en appelle dès ce jour à la mobilisation générale de nos associations qui vont être informées dans le détail du contenu du document que vous vous apprêtez à adopter comme de la façon dont nos demandes insistantes et précises ont été prises en considération.

C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, en tant que représentant de l'état dans notre région, vous qui devez garantir la cohérence de la république Française, je vous demande, une fois de plus, de modifier ce document afin qu'il tienne compte de toutes nos remarques, ci-jointes à nouveau comme je vous les ai remises en séance.

Recevez, Monsieur le Préfet, mes salutations distinguées.

Le Président de la FRC NPDC

Le Président de la FDC du Pas-de-Calais

M. Willy SCHRAEN



Pièce jointe : Document remis en séance le 5 mai 2014.

Copie à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais ;

Copie aux Présidents des associations cynégétiques de la région Nord – Pas-de-Calais et aux chasseurs ;

Copie à Monsieur le Président du Conseil Régional ;

Copie aux Présidents des groupes politiques de la Région ;

Copie à toutes les Fédérations des Chasseurs de France ;

Copie à la presse régionale ;

Copie à la presse cynégétique nationale.